





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-511**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1193473-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET LA
BANQUE DES TERRITOIRES 2021/2026 POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE AIXOIS**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES 2021/2026 POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AIXOIS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence et la Caisse des Dépôts et Consignations souhaitent formaliser, par le biais d'une convention, leur volonté de renforcer leur coopération et de définir, à cette fin et de façon globale, les orientations stratégiques de leur partenariat au service des projets du territoire aixois.

Dans le cadre du mandat 2020–2026, la Ville d'Aix-en-Provence s'est fixée comme priorités de s'engager dans une trajectoire affirmée de développement durable, tout en continuant à accroître l'attractivité de son territoire et le dynamisme de l'économie locale.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

Acteur de référence au service du développement économique et territorial, la Caisse des Dépôts au travers de sa direction la Banque des territoires est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs institutionnels et économiques locaux.

La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale.

Compte tenu de la complémentarité de leurs missions et de la convergence de leurs priorités, la Ville d'Aix-en-Provence et la Banque des Territoires décident de poursuivre et de renforcer leur partenariat autour de deux axes stratégiques :

1. L'attractivité du territoire aixois et ;
2. La transition énergétique et écologique du territoire favorisant l'amélioration du cadre de vie à Aix-en-Provence.

La mandature 2020-2026 s'est fixée quatre axes stratégiques l'environnement, la sécurité, le cadre de vie aixois, et le soutien à l'économie réaffirmé en cette période de crise sanitaire. En conformité avec les mandats précédents, la municipalité entend poursuivre son action au service des habitants du territoire et des entreprises, tout en intensifiant son positionnement sur ces enjeux.

Cette dernière décline le projet de l'exécutif au travers d'objectifs stratégiques annuels :

- Améliorer la qualité des services de proximité rendus à la population ;
- Renforcer la qualité du cadre de vie quotidien des Aixois ;
- Contribuer à l'attractivité de la Ville et Conforter sa place au cœur de la Métropole ;
- Développer les usages du numérique ;
- Affirmer l'éco responsabilité des agents ;
- Favoriser son appropriation par la population.

Ces axes stratégiques ont guidé l'élaboration de la nouvelle programmation des investissements sur le mandat 2020-2026, qui comprend la poursuite ainsi que le déploiement de nouveaux projets en termes d'équipements sportifs, culturels, sociaux et patrimoniaux ; ainsi que de projets bâtimentaires et d'infrastructures.

La crise sanitaire actuelle rappelle la nécessité de l'action communale, échelon de proximité, qui afin d'accompagner la reprise économique, doit pouvoir compter sur ses partenaires externes et nouer de nouvelles collaborations, spécifiquement avec la Banque des Territoires.

La Ville d'Aix-en-Provence et la Banque des Territoires décident de mettre en place un partenariat pluriannuel sur la période 2021-2026 afin d'accompagner la réussite du projet municipal.

Ce partenariat répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires, ainsi qu'à définir des axes et actions concrètes pour les années à venir. Il présente à ce titre les politiques publiques et les actions portées par la Ville d'Aix-en-Provence pouvant faire l'objet d'un accompagnement et d'un soutien par la Banque des territoires sur la période 2021-2026.

Les axes du partenariat objet de la présente convention correspondent aux grandes ambitions du projet municipal pour la période 2021-2026 :

1) Pour l'attractivité du territoire aixois :

- Soutien aux secteurs impactés par le COVID
- Valoriser le potentiel touristique et patrimonial d'Aix-en-Provence
- Accompagner le développement urbain et la production de logement
- Résorber les fractures (sociales, territoriales, numériques)

2) Pour un développement durable du territoire aixois

- Favoriser les transports en commun et les véhicules propres
- Lancement d'un plan de rénovation énergétique du bâti public et privé
- Développer l'autonomie alimentaire et encourager les circuits courts
- Végétaliser et désimpermeabiliser les espaces publics

La présente convention de partenariat sera déclinée sur 5 exercices. Elle entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et son terme est fixé au 31 mars 2026.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Banque des Territoires 2021/2026 pour l'attractivité et le développement durable du territoire aixois

DL.2021-511 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE
ET LA BANQUE DES TERRITOIRES 2021/2026 POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AIXOIS -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

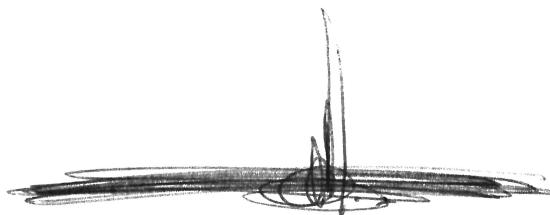
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00